

«Coup d'pouce» fait sa mue pour être encore mieux ensemble

Avec ce premier numéro de *insiemeVaud*, l'Association vaudoise de personnes handicapées mentales inaugure une nouvelle manière de communiquer avec ses membres et ses partenaires. Le président nous explique les raisons de ce changement.

ACTUALITÉ

En savoir plus sur les législations actuelles en page 2.

ACTIVITÉS

Nous étions au Marché de Saint-François et vous invitons à ouvrir vos agendas.

PRATIQUE

Vive les vacances. *insiemeVaud* indique des pistes pour cette période de détente.

CONTACT

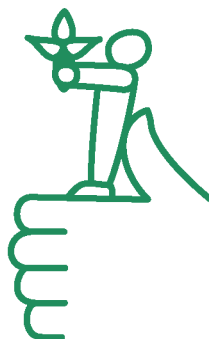
insiemeVaud
Rue de la Tour 41
Case postale 44
1000 Lausanne 9
CCP 10-24015-0
Tél. 021 341 04 20
Fax 021 341 04 21
info@insiemevaud.ch

Il était annoncé : voici *insiemeVaud*, notre nouveau bulletin d'information. Votre comité a ressenti la nécessité de mieux communiquer, d'informer plus rapidement, de donner une nouvelle impulsion à notre association.

Un des moyens imaginés pour parvenir au but recherché est le bulletin que vous avez sous les yeux; il doit à la fois informer les membres de l'Association *insiemeVaud* et sensibiliser un public plus large aux problèmes du handicap.

Le bureau de notre association, qui ne comprend aucun spécialiste de la communication, s'était déjà rendu compte, à l'occasion de la création du site internet www.insiemevaud.ch, qu'il ne peut pas répondre aux besoins évoqués sans conseils et soutien professionnels.

Nous avons trouvé en Madame Francine Crettaz la personne à même de créer un nouveau concept de communication; attentive à la problématique du handicap. Madame Crettaz jouit d'une bonne expérience de l'information, notamment après avoir assumé la gestion de la communication de l'Assemblée constituante, et nous la remercions de nous apporter son aide.



Libérés de la rédaction des articles de fond que l'on trouve maintenant dans d'autres revues, celle d'*insieme Suisse*, notamment, que reçoivent tous nos membres, nous pouvons mettre l'accent sur une information qui suit mieux l'actualité.

Un rythme de parution annuel de quatre à cinq numéros permettra de précéder les actions importantes de notre asso-

ciation ou d'expliquer notre position face à des propositions ou des décisions politiques.

De nouvelles rubriques permettront également de mieux dialoguer avec nos lecteurs et avec d'autres associations.

Le bulletin «Coup d'Pouce» a donc vécu. Ce fut une belle aventure, portée à bout de bras par Madame Christiane Blanc. La qualité des pages qui ont été publiées est indéniable; mais la lourdeur de la tâche, le manque de forces ont causé de la lassitude et amené la rédactrice à renoncer.

Merci à «Coup d'Pouce» et vive *insiemeVaud* !

Bernard Studer
président d'*insiemeVaud*

Pas de vacances cette année ? Ceci est pour vous, car ...

“Changer de souci fait autant de bien que prendre des vacances.”

David Lloyd George

Les lois changent : des épisodes à ne pas rater !

Françoise Favez, ancienne collaboratrice du Service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud, a examiné pour nous les récentes modifications légales. En synthèse, voici son constat.

Pour en savoir plus, consultez le site www.insieme.vaud.ch ou commandez l'article au secrétariat. Vous y trouverez l'intégralité de la recherche conduite par Françoise Favez et les liens sur les textes légaux.

Depuis le début de cette année, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées est en vigueur. Elle a "pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités frappant les personnes handicapées". Cette loi fait suite à la révision de la Constitution fédérale qui affirme que nul ne doit subir de discrimination du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Rappelons que la nouvelle Constitution vaudoise prend non seulement cette disposition, mais précise encore que "l'Etat et les communes prennent en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées et de leurs familles."

Suite à la 4e révision de l'AI, les personnes dont le degré d'invalidité se situe entre 40 et 50% et dont la situation économique est difficile perdent le bénéfice d'une rente complémentaire ou d'une demi-rente pour cas pénible. Par contre, elles auront dorénavant accès à une prestation complémentaire (PC). L'allocation pour impotent – l'API – dont le montant est doublé pour les personnes vivant à domicile, remplace désormais les prestations pour frais de soins et d'assistance qui pouvaient prendre trois formes : l'allocation

aux mineurs gravement handicapés au bénéfice d'une API.

La révision de l'assurance invalidité ouvre en outre un droit à une allocation pour impotence faible pour les personnes vivant avec un handicap mental ou psychique léger (au bénéfice d'une rente AI) et qui ont besoin d'un accompagnement régulier et durable, pour faire face aux nécessités de la vie, comme faire des achats, établir des contacts ou des démarches administratives,

La 4e révision de l'Assurance invalidité AI est entrée en vigueur au début de l'année. Le Conseil fédéral prépare déjà la 5e révision !

même si elles n'ont pas besoin d'aide pour les actes ordinaires de la vie, comme s'habiller ou faire sa toilette. Les personnes présentant un degré d'invalidité situé entre

60 et 70 % peuvent désormais être titulaires d'un 3/4 de rente, en revanche la rente complète est dorénavant réservée aux personnes dont le degré d'invalidité est égal ou supérieur à 70% (66 2/3 auparavant). Le régime des prestations complémentaires se caractérise par un relèvement important des montants qui peuvent être octroyés au titre de remboursement des frais de maladie et d'invalidité pour les personnes au bénéfice d'une API de degré moyen ou grave.

Amesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées (LAIH), qui entrera en vigueur en 2006, élargit l'éventail des structures d'accueil pour adultes, donne une base légale spécifique aux prestations de maintien à domicile des enfants et des adultes handicapés et âgés et favorise l'insertion professionnelle en milieu non protégé. Résumé du texte de Françoise Favez

Allocation pour impotent 2004 pour les personnes à domicile

Impotence (API)	Faible	Moyenne	Grave
Adultes : allocation mensuelle	422 fr.	1'055 fr.	1'688 fr.
Mineurs : allocation par jour	14 fr.	36 fr.	56 fr.
+ supplément pour soins intenses	14 fr. (+ 4 h. de soins)	28 fr. (+ 6 h. de soins)	42 fr. (+ 8 h. de soins)

pour impotent, la contribution aux frais de soins spéciaux pour mineurs impotents, et la contribution aux frais de soins à domicile. Un supplément pour soins intenses pourra en outre être octroyé

Vaud Un projet de loi pour améliorer l'accueil de jour des enfants. Les handicapés ne sont pas oubliés.

Au début de l'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi sur l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans. La nouvelle Constitution charge en effet l'Etat et les communes, en collaboration

avec des partenaires privés, d'organiser un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. Le texte mis en consultation prévoit que le canton « peut également subventionner l'encadrement nécessaire à l'accueil d'un enfant

dont l'état exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, psychique, physique, sensoriel ou instrumental.» On note avec satisfaction ce rappel de la nécessité

de favoriser, dans des structures d'accueil de jour, l'intégration d'enfants en situation de handicap et de soutenir les structures spécialisées existantes ou à créer. Le Conseil d'Etat soumettra prochainement un projet de loi au Grand Conseil.

Samedi 12 juin, nous étions à Saint-François

Le grand marché d'objets artisanaux fabriqués par des travailleurs handicapés s'est déroulé avec succès à la mi-juin à Lausanne. Francis Cardinaux, de l'atelier de menuiserie du Centre "Le Château" à Saint-Barthélémy, nous dit :

"C'est une fête pour les personnes handicapées. L'emplacement est parfait. Nous présentons les objets fabriqués dans nos ateliers : du tissage, des sculptures, des travaux manuels, Nous avons réalisé notre propre stand et ainsi



l'organisation ne nous prend pas trop de temps. Cette manifestation nous permet d'être mieux connus sur la place publique.

Les gens sont agréablement surpris de voir ce qui se fabrique dans nos institutions. L'ambiance est bonne et l'accueil bien meilleur que lorsque nous nous présentons dans les comptoirs régionaux. Sur le stand, nous organisons des rotations et nous sommes en permanence au moins trois personnes. Ceci nous permet de visiter l'ensemble du marché et de rencontrer les autres exposants."

Photo: le stand d'Insieme Vaud au marché

Fratrie, jeunes parents et conférences

– Frères et soeurs de personnes handicapées : quatre groupes, organisés par âges (enfants, ados, jeunes adultes), existent pour vous à Lausanne et Yverdon.

Renseignements auprès de Martine Mermod Venries
021 341 04 22 mmermodvenries@insiemevaud.ch

– Le groupe "Jeunes parents" propose des rencontres.
Renseignements au Secrétariat 021 341 04 20.

– Vendredi 1er octobre 2004 à la Haute école pédagogique de Lausanne, Rencontres du credas, de 9 à 16h30, "Concevoir l'avenir en situation de polyhandicap – la synthèse ... autrement" avec Georges Saulus, médecin-psychiatre. www.credas.ch

– Mercredi 10 novembre à 20h, conférence organisée par insiame Vaud de Mireille Jemelin, biochimiste, "Pourquoi sommes-nous différents?" Des précisions dans notre prochaine édition.

Manifestations

– Du lundi 27 septembre au samedi 2 octobre, vente de cœurs en chocolat. Participez en achetant des cœurs, ou en faisant partie de notre équipe de vendeurs ou de livreurs.

– Dimanche 14 novembre, de 14 à 17 heures, rendez-vous à Renens (salle de spectacles, rue de Lausanne 37) pour "La fête d'automne". Au programme : thés, cafés, friandises, offerts gracieusement et en musique avec le Jazz Band Eben Hézer.

– Vendredi 3 décembre 2004 sur la place publique pour la Journée internationale de la personne handicapée. Faites nous part de vos idées, de vos propositions d'animation ou de vos disponibilités pour assurer une présence sur notre stand.

Pour en savoir plus :
info@insiemevaud.ch
021 341 04 20

Rencontre – loisirs

Le groupe se réunit un lundi soir sur deux et un samedi par mois. Le lundi, de 18 h 30 à 20 h 30, nous partageons nos idées et ... un repas : des crêpes, des spaghettis ou le restaurant. Le samedi, de 10 à 18 h, nous partons en excursion, nous visitons une exposition, ou nous allons au cinéma ou à un spectacle. En 2003, nous sommes allés par exemple au Musée du pain à Echallens, au Labyrinthe aventure à Evionnaz; nous avons assisté à un spectacle d'Eben-Hézer.

En 2004, le programme se poursuit, mais nous avons décidé d'améliorer ces rencontres, avec vos propositions.

Si vous êtes intéressé, contactez :
Marguerite Gay Schmid
Jacques Silvanie
021 341 04 20

Conseils – soutien

Adressez-vous à notre Service conseils – soutien pour toutes vos questions. En 2003, nous avons été en contact avec plus de cinquante familles. Elles ont fait appel au service pour les accompagner dans le choix du lieu de vie de leur enfant handicapé (mineur ou adulte) ou pour des questions concernant ses activités : trouver un atelier, des occupations ou des sorties qui correspondent aux besoins d'encadrement et aux préférences de la personne.

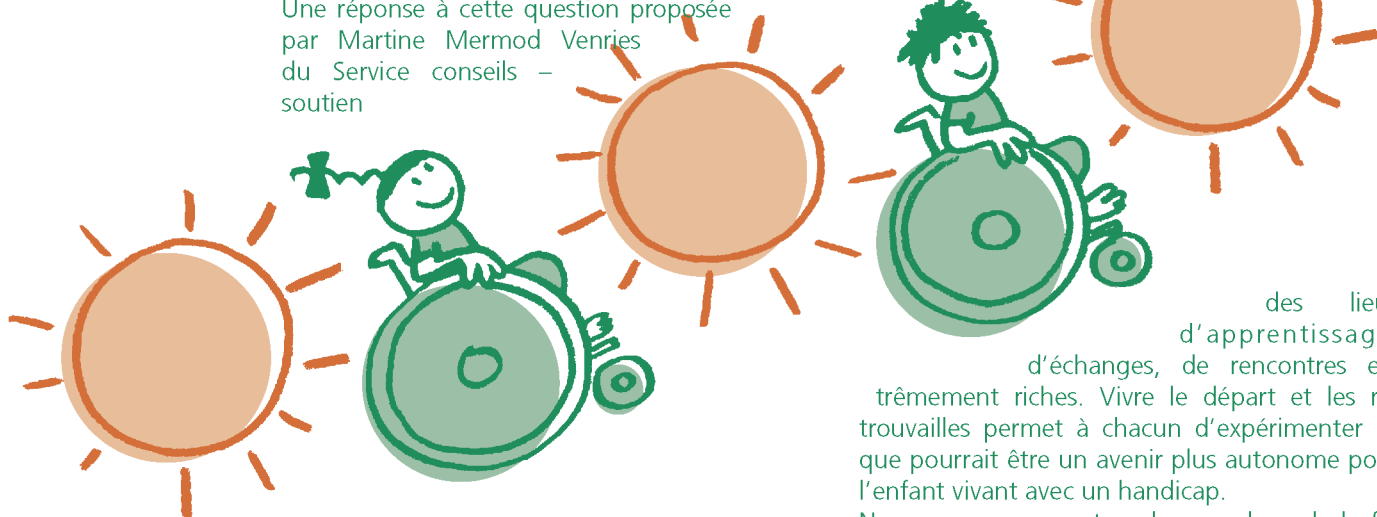
Le Service participe aux groupes consultants "handicap et psychiatrie" des secteurs Centre et Nord du Canton qui réunit des professionnels travaillant dans les institutions socio-éducatives ou psychiatriques. Nous y amenons vos préoccupations.

Pour nous contacter :
Martine Mermod Venries 021 341 04 22
mmermodvenries@insiemevaud.ch

Un, deux, trois ... orage et soleil !

Dessin
«Les vacances»
Helen Tilbury

Le temps des vacances pour les parents de personnes vivant avec un handicap se prépare à l'avance. Comment se ménager des moments pour soi et pour les autres enfants ? Une réponse à cette question proposée par Martine Mermod Venries du Service conseils - soutien



des lieux d'apprentissage, d'échanges, de rencontres extrêmement riches. Vivre le départ et les retrouvailles permet à chacun d'expérimenter ce que pourrait être un avenir plus autonome pour l'enfant vivant avec un handicap.

et Valérie Cuendet Luprano, de la Fondation Coup d'Pouce.

Se séparer pour mieux se retrouver

Solliciter son entourage pendant les vacances n'est pas toujours facile mais peut être une ressource. Il est aussi possible de continuer à utiliser les services de relève habituels si ceux-ci fonctionnent durant les vacances (voir encadré). L'enfant peut y bénéficier d'une relation privilégiée avec un adulte disponible pour lui.

Les parents peuvent encore faire intervenir les solutions de relève spécifiques aux périodes de congé : camps de vacances, centres aérés, passeport vacances, ... Les activités en groupe, avec un accompagnement individualisé, donnent à l'enfant l'occasion de se faire des amis à travers le jeu. L'enfant y rencontre d'autres enfants que ceux qu'il côtoie à l'école et de solides amitiés peuvent voir le jour. Cela peut être précieux pour des jeunes dont les parents constatent souvent la solitude. C'est aussi une ouverture à leur vie sociale future.

Mais envisager de "laisser partir" son enfant handicapé n'est pas simple. Il est donc important d'attendre que l'enfant et ses parents se sentent prêts à cette ouverture qui passe par une séparation. Tous les membres de la famille devraient idéalement avoir pu s'y préparer. Chacun a besoin de savoir comment ça va se passer, combien de temps, où, avec qui, ... Les parents doivent pouvoir se mettre à l'écoute des émotions, des inquiétudes de chacun de leurs enfants.

Un centre aéré, un camp de vacances, sont

Nous encourageons tous les membres de la famille à passer du temps ensemble pendant les vacances, mais aussi à oser vivre des moments de vie séparément : s'ouvrir à d'autres horizons pour permettre à chacun de s'enrichir de nouvelles expériences.

Handicamp

Depuis 1982, une équipe de bénévoles organise chaque été un camp pour des enfants handicapés.

Cette année, il se déroule à Vaumarcus (NE) du 10 au 17 juillet et il reste quelques places.

L'enfant handicapé peut se faire accompagner d'un frère ou d'une soeur.

Renseignements :
Carmen Wiesel
078 742 18 55.

Adresses utiles

Pour trouver la solution la plus adaptée

– Insieme Vaud
Service conseils - soutien 021 341 04 22

Des solutions spécifiques aux périodes de congé

- Fondation Coup d'Pouce 021 323 41 39
Camps et week-ends, www.coupdepouce.ch.
- Cérébral Vaud 021 691 96 83
Camps et week-ends,
www.association-cerebral.ch
- Solidarité handicap mental 021 648 25 82
Centre aéré pour enfants et adolescents.
- Handicamp 078 742 18 55
Camps de vacances, infos complémentaires en marge.

Des services de relève disponibles pendant les vacances

- Phare, Pro Infirmis 021 321 41 61
Relève à domicile (enfants et adolescents).
- Le Pivert, Lausanne 021 652 92 94
Unité d'accueil temporaire (petite enfance).
- L'Escale, Nyon 022 362 25 92
Halte-garderie pour les 0 à 10 ans.